

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XV

Québec, 30 août 1902

No 2

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 17. — Les Quarante-Heures de la semaine, 17. — Les Etats-Unis au Vatican, 18. — Chronique diocésaine, 25. — L'Eglise maîtresse d'école quand même, 26. — Chez le premier ministre de France, 30. — Revue des Sciences ecclésiastiques, 31. — Bibliographie, 32.

Calendrier

31	DIM.	b	XV après Pent. Le Cœur Très Pur de la E. V. M. Kyr. de la Ste Vg. II Vêp., mém. du suiv., de S. Raymond-Nonnat (II Vêp.), du dim. et pl. mart. A la Basilique, Fête des Stes Reliques, r. 2 cl. avec oct. Kyr. 2 cl. II Vêp., mém. de S. Raymond (II Vêp.), du dim., de S. Gilles et de pl. mart.
1	Lundi	†b	S. Gilles, abbé. A la Basilique, r. De l'octave.
2	Mardi	†b	S. Etienne de Hongrie, roi, confesseur.
3	Mercredi	†vr	De la férie. A la Basilique, r. De l'octave.
4	Jeudi	†b	Du S. Sacrement. " " r. "
5	Vendredi	†b	S. Laurent Justinien, évêque et confesseur.
6	Samedi	†b	De l'Immaculée Conception. A la Basilique, r. De l'octave.

Les Quarante-Heures de la semaine

31 août, Saint-Ambroise. — 1er septembre, Saint-Benoît-Labre. — 2, Saint-Roch des Aulnaies. — 3, Stoneham. — 4, Notre-Dame de Lourdes (Mégantic). — 5, Saint-Adrien. — 6, Saint-Ludger.

Les Etats-Unis au Vatican

Lorsque, le 1er mai 1898, l'escadre de l'amiral Dewey faisait descendre à coup de canon la flotte espagnole au fond du golfe de Cavite, le commandant américain était bien loin de prévoir que cette victoire si facilement improvisée enverrait un jour à Rome, en mission extraordinaire auprès du Saint-Siège, le futur gouverneur du pays conquis!

L'escadre américaine était à Hong Kong où les Anglais refusaient de lui fournir le charbon nécessaire à son approvisionnement. Dewey câble au département de la Marine à Washington pour avoir des ordres. Sa dépêche ne trouve au bureau qu'un sous-chef quelconque (aujourd'hui l'amiral Crowninshield) qui, sans hésiter, câble impudemment à l'amiral: « Rendez-vous sur-le-champ aux Philippines et détruisez la flotte espagnole que vous trouverez là! » Dewey se rend immédiatement à Cavite, fait le tour du port en tirant à la cible sur les vaisseaux ennemis, s'arrête un moment pour déjeuner avec ses hommes, puis recommence le même jeu jusqu'à ce que le dernier navire de Montijo soit coulé à fond...

La domination espagnole était finie aux Philippines; l'archipel était américain.

La tâche commençait pour les Etats-Unis: tâche ardue et longtemps stérile en résultats pratiques. Le caractère sournois des indigènes, l'ambition démesurée d'Aguinaldo et de ses révolutionnaires, qui, au fond, ne voulaient pas plus des Américains que des Espagnols, les rigneurs d'un climat malsain, les difficultés inouïes des communications, le manque d'entente entre le gouvernement civil et le gouvernement militaire des Philippines, tout contribuait à faire de la pacification de l'archipel une œuvre excessivement périlleuse.

Pendant que les soldats américains tapaient dru sur les Philippines rebelles, les législateurs de Washington discutaient l'avenir politique de leur nouvelle conquête.

Les *Impérialistes* (à peu près tous les membres du parti

républicain) proclamaient très haut les bienfaits de l'œuvre civilisatrice des Etats-Unis, et disaient qu'après avoir délivré les Philippins d'un joug trop lourd il serait indigne de la grande république d'abandonner ces malheureux à leur propre sort; que ces peuplades étaient incapables de se gouverner d'une manière raisonnable; bref, qu'elles devaient rester sous la tutelle américaine tant qu'elles ne seraient pas plus dignes de jouir d'un gouvernement représentatif.

Inutile de dire que les démocrates étaient tous *Anti-impérialistes* enragés. « Quel fardeau allons-nous nous mettre sur les épaules! criaient-ils au Congrès. Quelle entreprise cruelle et injuste! Quoi! nous allons faire massacrer inutilement nos soldats, et nous, les champions de la liberté, nous n'aurons sauvé les Philippins des mains des Espagnols que pour nous en rendre maîtres à notre tour! Soyons donc plus logiques, au contraire, et accordons-leur l'indépendance qu'ils réclament si justement! »

Et les journaux *républicains* de vanter tout ce que faisaient et ne faisaient pas les autorités américaines aux Philippines, pendant que les organes du parti opposé ne reculaient devant aucun moyen pour dégoûter le peuple de cette campagne qu'ils appelaient criminelle et absolument contraire aux grands principes de la liberté américaine.

Tandis que les politiciens de Washington se prenaient aux cheveux à la Chambre et au Sénat à propos du mode de gouvernement à donner aux Philippines, les représentants de l'autorité américaine dans l'archipel se trouvaient en présence d'un problème d'ordre intérieur dont la solution n'était pas sans les inquiéter beaucoup.

Les révolutionnaires d'Aguinaldo, nous le savons, s'étaient attaqués aux moines espagnols avec rage et avaient même été jusqu'à massacrer une cinquantaine de ces pauvres religieux. C'est grâce à la protection des troupes américaines que les survivants purent échapper à leurs terribles persécuteurs.

Le gouvernement des Philippines ne crut d'abord avoir affaire qu'à la haine aveugle d'une foule emportée par le tourbillon révolutionnaire. Mais bientôt l'on s'aperçut qu'il n'y avait pas eu là seulement le mouvement irréflecti d'une populace en démenée, mais qu'il s'agissait plutôt d'une haine

profonde et enracinée depuis longtemps dans l'âme d'une grande partie des indigènes, qui demandaient aux Américains, à tout prix, entre autres conditions de paix, le renvoi des religieux espagnols de leur contrée.

Le gouverneur Taft, qui fut chargé par le président des Etats-Unis de faire une enquête minutieuse sur la condition des Philippines, le caractère et les mœurs de ses peuplades, fit part du résultat de ses observations dans un rapport très détaillé, qu'il lut devant la commission sénatoriale nommée spécialement par le président pour l'entendre. Il y affirmait que la population catholique des îles ne voulait plus voir les religieux reprendre leur ministère paroissial auprès d'elle, et qu'on pouvait s'attendre à de nouvelles représailles si l'on tentait de lui imposer les moines contre son gré. (1) — Le gouvernement américain commença dès lors à soupçonner la grandeur de la difficulté, et à comprendre en même temps que l'expansion coloniale exige quelquefois du conquérant autre chose que de l'argent et des canons.

Pendant ce temps, toute la presse américaine s'emparait de ce nouveau problème — qu'elle n'osait pas encore appeler politico-religieux, mais qui ne l'était pas moins pour tout cela. Songez donc ! Les Etats-Unis, où la liberté des cultes est absolue, qui ne reconnaissent officiellement aucune Eglise, se trouvaient en face d'une question où il s'agissait du sort de quatre Congrégations catholiques en pays de mission. Les Américains avec des moines sur les bras ! Conçoit-on ?

A ce moment, le Souverain Pontife, qui suivait de son ceil attentif de profond politique le développement de ce nouveau

(1) Plusieurs protestations très énergiques se sont fait entendre depuis quelque temps, tant aux Philippines qu'aux Etats-Unis, contre ces affirmations de M. Taft qu'un bon nombre de catholiques très importants ne craignent pas de qualifier de fausses et d'injustes. Nous nous contenterons d'enregistrer ici les deux qui nous paraissent avoir le plus de poids :

a — Mgr Nozaleda, archevêque de Manille, dit à propos de ces accusations portées contre les religieux des Philippines : « Elles sont le résultat d'une campagne de calomnies conduits par des indigènes qui ne font eux-mêmes aucun cas de la religion. C'est chez eux que M. Taft a puisé ses informations. »

b — Le 25 juillet dernier deux religieux Augustins se rendaient à Oyster Bay

pro
de l
nég
une
L
géré
Uni
Q
Sièg
résou
nistr
impu
juste
empl
Ma
sépar
que l
plus
Le
tété
régler
adopt
Poi
naiss
puiss
de : h
tier, l
comm
immer
leurs,

auprès d
pitre pr
Ces d
Mary à I
Augustin
du chapi
rent com
cise du n
très série

problème social et religieux, comprit tout de suite la gravité de la situation, et invita le président Roosevelt à ouvrir des négociations avec le Vatican dans le but d'en venir avec lui à une entente amicale sur cette délicate question.

L'heure était vraiment solennelle, et il n'est pas du tout exagéré de dire que le monde avait les yeux fixés sur les Etats-Unis.

Qu'allaient-ils faire? Répondraient-ils aux avances du Saint-Siège, ou bien méconnaîtraient-ils le Vatican en tentant de résoudre eux-mêmes le problème par une simple mesure administrative? Au moment où les pays concordataires violaient impunément leurs traités et se lançaient dans une guerre injuste contre les congrégations religieuses, la contagion de l'exemple était à craindre.

Mais non. Il était écrit que la jeune Amérique, officiellement séparée de l'Eglise, traiterait loyalement avec elle, pendant que la vieille Europe piétinerait les concordats pour l'outrager plus librement!

Le président Roosevelt accepta donc l'invitation de Sa Sainteté Léon XIII, et décida de s'entendre avec le Vatican pour régler à l'amiable cette question si compliquée; et le Congrès adopta sans broncher cette proposition.

Pour nous, cet acte du gouvernement de Washington reconnaissant en plein XXe siècle, envers et contre tous les plus puissants persécuteurs du Saint-Siège, malgré le mot d'ordre de: haine au Pape! donné aux gouvernements du monde entier, l'existence de l'Eglise catholique, en traitant avec elle comme société visible et juridique, cet acte est d'une portée immense et fera certainement époque dans l'histoire. D'ailleurs, quand on veut bien saisir l'importance de cet événement,

auprès du président Roosevelt, et lui soumettaient les résolutions passées au chapitre provincial de leur Ordre tenu à Villanova, Pensylvanie, les 14 et 15 juillet.

Ces deux délégués étaient le Très Rév. James J. Reilly, curé de l'église St. Mary à Lawrence, Mass., et le Rév. William A. Jones, supérieur du collège Saint-Augustin à la Havane. Les résolutions contenaient une protestation solennelle du chapitre contre la condamnation de leurs frères des Philippines qu'ils considéraient comme absolument injuste, et déclaraient que tout obstacle mis au libre exercice du ministère paroissial des religieux dans l'archipel constituait une menace très sérieuse pour le bien-être civil et moral de la population des îles.

on n'a qu'à se rappeler les articles de la presse sectaire à la nouvelle de cette position prise par Washington, et à noter un peu le ton de ses remarques, où l'on sent un immense dépit et beaucoup de rage concentrée. Tous les organes des partis hostiles au Vatican, comprenant bien la haute portée morale et politique d'une telle démarche, cherchèrent aussitôt à en amoindrir autant que possible la signification. « Les Etats-Unis, disaient-ils, ne veulent aller à Rome que pour traiter une simple question d'affaires. Une fois les terres des moines espagnols achetées et dûment payées, il ne leur restera plus rien à négocier avec le Vatican. On a donc bien tort de voir là une acceptation officielle de la souveraineté temporelle du Pape de la part des Etats-Unis. » — Ils voulaient trop prouver et, comme il arrive toujours en pareil cas, ne prouvaient rien du tout. Jamais en effet les catholiques, même les plus ardents, n'avaient cru voir dans cette démarche de Washington une reconnaissance diplomatique de la souveraineté temporelle du Saint-Siège ; mais ce que tous les catholiques comprenaient très bien, et les sectaires comme eux, c'est que par cet acte de respectueuse courtoisie le gouvernement des Etats-Unis traitait l'Eglise catholique comme une société parfaitement constituée, et reconnaissait solennellement le pouvoir et les droits irréfragables du Souverain Pontife en ce qui regarde le gouvernement de cette Eglise.

Dans des temps critiques comme ceux que nous traversons cet acte politique de Washington nous paraît grandement appréciable au point de vue catholique.

Le gouvernement américain projeta d'abord d'envoyer à Rome une commission spéciale composée de cinq membres, trois catholiques et deux protestants, pour conclure les négociations avec le Vatican. Un *bill* fut proposé au Congrès à cet effet, mais il ne put atteindre la troisième lecture. Pour une raison ou pour une autre, ce projet de commission fut donc abandonné, et le président Roosevelt résolut d'envoyer auprès du Saint-Père un délégué ayant pleins pouvoirs de régler avec celui-ci, au nom du gouvernement de Washington, les « multiples et graves intérêts religieux » des Philippines.

Le plénipotentiaire choisi par le gouvernement fut M. Taft, gouverneur des Philippines. On lui adjoignit un avisur

catholique, Mgr O'Gorman, évêque de Sioux Falls, un aviseur légal, M. Smith, juge à la Cour suprême de Manille, et un secrétaire, M. Porter, officier d'état-major.

La mission ainsi constituée se trouva réunie à Rome au commencement de juin. A la première entrevue avec le cardinal Rampolla, M. Taft lui fit connaître qu'il devait se trouver à son poste de Manille pour le 10 juillet, d'après les ordres de son gouvernement qu'il ne pouvait par conséquent disposer que d'un temps relativement court, et comptait sur une solution prompte de la question en litige.

On sentait bien là la nation qui traitait pour la première fois avec le Vatican !

La question à traiter, telle que proposée par Washington dans le mémoire que M. Taft présenta au cardinal secrétaire d'Etat quelques jours après l'arrivée de la mission à Rome, était l'achat des terres des congrégations religieuses aux Philippines par le gouvernement américain, et le rappel des moines espagnols de l'archipel par le Vatican. Il y eut échange de notes préliminaires entre le cardinal Rampolla et M. Taft le 22 juin et le 3 juillet. Le 10 juillet, la commission des cardinaux nommée par Léon XIII pour négocier avec les Etats-Unis, après avoir pris connaissance de la proposition Taft, répondit qu'il était absolument impossible au Vatican de rappeler tout de suite les moines des Philippines, et qu'une telle action n'était pas justifiée par des raisons majeures. Cependant le Saint-Siège promettait de faire tout en son pouvoir pour remplacer graduellement les moines, quand il serait possible de le faire, par un clergé étranger, et tout spécialement par des prêtres américains, suivant le désir exprimé par Washington. Enfin le cardinal secrétaire d'Etat, au nom de la commission, faisait remarquer à M. Taft qu'on serait bien plus en mesure d'apprécier la justesse des réclamations du peuple philippin contre les moines à Manille qu'à Rome, et proposait, en conséquence, d'y continuer les négociations, qui pourraient très bien s'y faire entre le futur délégué apostolique, agissant au nom du Saint-Siège, et le gouverneur du pays, traitant au nom des Etats-Unis.

Le 16 juillet, M. Taft présentait au Vatican sa réponse rédigée d'après des instructions spéciales câblées par le secrétaire

de la guerre, M. Elihu Root. Il remerciait le Saint-Siège d'avoir laissé entendre à son gouvernement qu'il verrait à remplacer les moines par des prêtres américains, lorsque ceux-ci seraient suffisamment maîtres de la langue du pays. Il rappelait au Saint-Père que ce n'était pas Washington qui demandait le rappel des moines, mais bien les catholiques eux-mêmes et le clergé séculier des Philippines. (1) — M. Taft terminait ainsi sa réponse : « Pour me conformer aux ordres de M. Root, je demande que les négociations sur les points à discuter se continuent à l'avenir à Manille entre le délégué apostolique et le gouverneur, après que les autorités religieuses auront remis à ce dernier une liste complète et détaillée des propriétés qui appartiennent aux moines dans l'archipel. »

La suggestion du Souverain Pontife était donc acceptée par le gouvernement des Etats-Unis, et les négociations entreprises depuis un mois entre le Vatican et la république américaine, au sujet de la fameuse « question des moines », étaient suspendues à Rome pour être plus tard reprises à Manille entre le gouverneur et le représentant du Saint-Siège que le Pape doit y envoyer prochainement.

Toute la presse maçonnique de Rome cria aussitôt à la rupture et à l'insuccès pontifical.

Il apparaît pourtant bien clairement à tout esprit sérieux et impartial que dans cette affaire Rome a gagné son point. Les Etats-Unis avaient en effet envoyé un délégué auprès du Saint-Père avec mission expresse d'acheter les propriétés des religieux des Philippines et d'en faire rappeler ces derniers par le Vatican. Or, devant cette espèce d'*ultimatum* posé par le gouvernement américain, c'était déjà un triomphe pour la politique vaticane que d'obtenir de Washington un délai indéterminé absolument nécessaire pour effectuer, sans secousse et sans préjudice pour la population catholique des îles, le départ des moines espagnols du pays, si toutefois cette grave mesure est déclarée urgente, après enquête faite sur place par le délégué apostolique.

La sage prudence du Vatican et l'esprit de conciliation dort

(1) Cf. protestations citées plus haut.

les Etats-Unis ont fait preuve dans ces relations diplomatiques avec le Saint-Siège, sont un gage assuré pour tous les catholiques américains que les négociations, entreprises à Rome sous de si heureux auspices, se termineront à Manille par le triomphe de la justice et de la vérité.

J.-ANT. HUOT, ptre.

Chronique diocésaine

—
QUÉBEC
—

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, M. l'abbé Pierre-A. Godbout, du vicariat de Saint-Jean-Baptiste de Québec, est transféré à celui de Saint-Ambroise.

M. l'abbé Arthur Moreau, du vicariat de Saint-Casimir, est transféré à la desserte de Saint-Jacques de Leeds.

M. l'abbé Gandiose Turgeon, du collège de Lévis, est nommé aumônier du Couvent des Sœurs de N.-D. du Perpétuel-Secours, de Saint-Damien.

M. l'abbé Léonce Vézina, du vicariat de Fraserville, est transféré à celui de Saint-Roch de Québec.

M. l'abbé Cléophas Giroux, du vicariat de Saint-Henri de Lévis, est transféré à celui de Sainte-Julie de Somerset.

M. l'abbé A.-Emile Paradis, du vicariat de Sainte-Julie de Somerset, est transféré à celui de Fraserville.

M. l'abbé Martial Dubé, du vicariat de Fraserville, est transféré à celui de Saint-Henri de Lévis.

M. l'abbé Edmond Lévesque, du vicariat de Saint-François de Beauce, est transféré à celui de Saint-Casimir.

M. l'abbé Charles Dionne, du vicariat de N.-D. du Portage, est transféré à celui de Saint-François de Beauce.

M. l'abbé Alexis Poulin est nommé au vicariat de Saint-Jean-Baptiste de Québec.

M. l'abbé Esdras Castonguay, du vicariat de Saint-Roch de Québec, est transféré à celui de Saint-Alban.

M. l'abbé Joseph Lavoie, jr, du vicariat de Saint-Augustin, est transféré à celui de Saint-Pierre de Broughton.

M. l'abbé Jules Rémillard, du vicariat de Saint-Michel, est transféré à celui de Fraserville.

M. l'abbé Georges Mercier, récemment ordonné, est nommé au vicariat de Saint-Raphaël.

M. l'abbé Stanislas Beaulieu, récemment ordonné, est nommé au vicariat de N.-D. du Portage.

M. l'abbé Alphonse Bourassa, du vicariat temporaire de Saint-Apollinaire, revient à celui de Saint-Michel, où il était auparavant.

— Mgr l'Archevêque est parti lundi pour visiter l'Orphelinat de Saint-Damien. Sa Grandeur se proposait aussi de se rendre à Saint-Philémon et à Saint-Magloire.

— Une nouvelle mission vient d'être érigée dans le comté de Bellechasse, sous le nom de Saint-Fabien de Panet. Elle sera desservie, alternativement avec celle de Saint-Camille, par le vicaire de Saint-Magloire.

— Dimanche dernier avait lieu, à Saint-Cajetan d'Armagh, la bénédiction d'un carillon de cloches. Officiant, M. l'abbé Le-Gagné, ancien curé d'Armagh, maintenant curé à Saint-Ferdinand d'Halifax. Prédicateur, M. l'abbé E. Fafard, curé de Saint-Joseph de Lévis. La fête, bien organisée par le curé de la paroisse, M. l'abbé J.-Cyr. Samson, a été très belle. Un nombreux clergé y a pris part. — L'une des cloches a été donnée par l'honorable M. Turgeon, ministre de l'Agriculture; une autre par M. P. Laferrière, riche cultivateur d'Armagh.

L'Eglise maîtresse d'école quand même

Sous ce titre, le *Gaulois* rapporte la conversation suivante qu'un de ses rédacteurs a eue avec M. l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde.

Voici les déclarations consolantes autant qu'énergiques que nous avons eu l'honneur de recueillir, hier, de la bouche de l'éminent curé de Sainte-Clotilde, M. l'abbé Gardey, vicaire

géné
«
la v
les r
blen
qui t
l'ens
fures
ment
qui
const
« C
qu'au
cienc
« C
chass
tutric
« L
entre
ses pr
juré d
saire
d'acco
d'écol
tout à
« M
nel lai
sées ?
à Pari
que n
trices
elles-n
ras qu
« Et
est na
si l'on
placées
être qu
tous, 1

général de Paris, au sujet du maintien des écoles chrétiennes :

« L'Eglise est essentiellement maîtresse d'école. Elle l'est par la volonté de son divin Fondateur : « Allez, enseignez toutes les nations. » L'histoire est là pour attester qu'elle a admirablement compris et rempli cette mission sublime. C'est l'Eglise qui a créé de toutes pièces l'enseignement à tous ses degrés : l'enseignement primaire d'abord, dont les églises cathédrales furent le berceau, puis l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Elle n'abdiquera sur aucun point cette tâche qui s'appuie sur le plus imprescriptible de ses droits et qui constitue le plus essentiel de ses devoirs.

« Cependant, allez-vous me dire, si le gouvernement va jusqu'au bout de l'attentat qui révolte à si juste titre la conscience nationale, s'il ferme vos écoles, que ferez-vous ?

« Ce que nous ferons ? Nous en ouvrirons d'autres. On chasse les Sœurs ? Nous ferons appel au dévouement d'institutrices laïques, animées du même esprit.

« Les Congrégations enseignantes ne sont qu'un instrument entre les mains de l'Eglise. Instrument excellent et qui a fait ses preuves, c'est même pour cela que les sectes ennemies ont juré de le briser ; mais non pas, toutefois, instrument nécessaire au point que sa disparition momentanée empêche l'Eglise d'accomplir son œuvre éducatrice et de rester la maîtresse d'école qu'elle est essentiellement, comme je vous le rappelais tout à l'heure.

« Mais, me direz-vous encore, où trouverez-vous ce personnel laïque, apte à remplacer dans vos écoles les Sœurs expulsées ? Je vous répondrai que ce personnel est prêt, du moins à Paris. Nous l'avons sous la main. Et comment voulez-vous que nous soyons embarrassés pour le recrutement d'institutrices catholiques, à une époque où les femmes de chambre elles-mêmes ont leur brevet ? Nous n'aurons d'autre embarras que celui du choix.

« Et pour parler spécialement de ma paroisse, sur laquelle il est naturel que je sois mieux documenté, j'ose vous dire que si l'on ferme les écoles congréganistes, les Sœurs seront remplacées par des femmes dont les noms provoqueront peut-être quelque étonnement, mais surtout forceront le respect de tous, non pas qu'ils appartiennent à l'armorial de France —

cela, en l'espèce, est secondaire, — mais à cause de leur notoriété littéraire et pédagogique.

« En province, les prêtres rencontreront bien quelques obstacles dans l'accomplissement des devoirs nouveaux qui s'imposeront à eux après la fermeture des écoles congréganistes, mais ils les surmonteront. C'est affaire de temps et d'énergique volonté.

« Le gouvernement peut, il est vrai — car l'on peut tout, au moins pour un temps, quand on dispose de cette force brutale qui prime le droit, — le gouvernement peut supprimer d'une façon absolue la liberté de l'enseignement, ne laisser ouvertes que ses écoles à lui, et décréter que, désormais, toutes les intelligences françaises seront timbrées au timbre officiel. Il peut aussi supprimer le droit de propriété.

« Quoi encore ? Il peut supprimer les tribunaux et remplacer les arrêts de justice par des circulaires ministérielles.

« Alors, quand il n'y aura plus ni liberté d'enseignement, ni recours possible aux tribunaux, ni respect des propriétés privées et du droit individuel, quand les lois auront été abolies et qu'il sera bien entendu que rien ne compte plus en France que le bon plaisir, eh bien ! alors nous aurons cessé d'être un peuple civilisé, nous serons revenus à l'état de nature.

« Nous ne verrons pas, j'en suis convaincu, de pareilles extrémités. Il ne me paraît même point tout à fait démontré que le gouvernement ne reculera pas de quelques semelles dans la voie odieuse où il s'est engagé si follement, devant la réprobation unanime que soulèvent ses exactions. Lorsque M. Combes prit le pouvoir, un ancien ministre lui dit : « Vous y resterez... à la condition de ne rien faire. » Je crois à la sagesse de ce pronostic, sur lequel le président du Conseil fera bien de méditer entre deux charges policières dirigées contre des gens qui ne commettent d'autre délit que de manifester pour les Sœurs au cri de : « Vive la liberté ! »

« Si l'effervescence populaire est autre chose qu'un feu de paille, si elle dure, il faudra bien que le gouvernement capitule. On ne peut pas gouverner longtemps avec des « journées » comme celles qui viennent de surprendre si désagréablement le ministère. J'espère, d'ailleurs, que cette agitation durera.

Je l'
Jan
«
ven
vinc
mère
qui
On
Paris
cont

Nc
L'é
firmé
Il t
« Il
que l
nos S
direct
« Si
temps
seigne
l'éduc
« N
diplôn
filles
ennem
« Qu
résista
breux
« Au

Je l'espère, parce que la population parisienne a été blessée dans ses sentiments les plus intimes.

« La province, d'ailleurs, ne reste pas étrangère à ce mouvement de révolte contre les proscripteurs de femmes. En province, comme à Paris, le gouvernement a contre lui toutes les mères qui ne veulent pas qu'on leur arrache leurs petits, et qui sont prêtes à les défendre, fût-ce au prix de leur sang. On disait autrefois : on ne gouverne pas longtemps contre Paris. Il est encore plus vrai qu'on ne gouverne pas longtemps contre les mères. »

Nous avons pu voir aussi M. l'abbé Gardey.

L'éminent vicaire général du diocèse de Paris nous a confirmé l'entretien que nous publions ci-dessus.

Il a surtout insisté sur ce qui doit se passer à la rentrée.

« Il faut que les ennemis de l'Église sachent bien, nous dit-il, que la persécution ne nous trouve pas désarmés ; ils chassent nos Sœurs, nous espérons bien les voir reprendre bientôt la direction de nos écoles.

« Si la robe de bure les effraye et qu'ils la proscrivent pour un temps, nos écoles libres continueront néanmoins à donner l'enseignement aux enfants dont les parents ne veulent pas de l'éducation de l'Etat.

« Nous aurons des institutrices laïques pourvues de tous leurs diplômes, de bonnes chrétiennes qui donneront à nos jeunes filles l'éducation religieuse contre laquelle s'acharnent nos ennemis.

« Que les familles se rassurent, qu'elles continuent la superbe résistance dont nous avons enregistré cette semaine de nombreux et réconfortants exemples.

« Au nom de la liberté, les écoles libres restent ouvertes. »

(*La Croix*, 26 juillet 1902.)

Chez le premier ministre de France

M. Combes fumait tranquillement son cigare, après dîner heureux du succès de ses ordonnances, lorsque sa cuisinière, pénétra chez lui.

— Monsieur voudra bien m'excuser s'il trouve dans la salle à manger quatre petits lits de fer. Evidemment ça sera un peu gênant pour les repas. Mais monsieur comprendra . . .

— Qu'est-ce que vous me chantez là ? s'écria le président du Conseil. Est-ce que vous vous moquez de moi ?

— Mais non, monsieur, pas du tout. J'avais mes quatre gosses chez les religieuses à l'école de Jouy-en-Josas. Ils sont aujourd'hui sans toit ; on vient de me les ramener. Alors . . .

— C'est bien ! c'est bien ! grogna M. Combes.

La cuisinière s'efface pour laisser la place à la femme de chambre du président :

— Je viens demander à monsieur la permission d'apporter dans le cabinet de monsieur trois matelas.

— Ah ça ! c'est une plaisanterie, je pense !

— Mais non, hélas ! non, j'avais mes trois petites filles à l'orphelinat d'Alençon. Les bonnes Sœurs ont été mises à la porté. On vient de me les reconduire. Elles ne peuvent pourtant pas passer la nuit dehors.

Furieux, M. Combes alla se coucher. Mais en soulevant la couverture il aperçut sur son traversin trois petites têtes blondes.

— Ah ! cette fois c'est trop fort ! clama-t-il, et il sonna pour avoir la clef de ce mystère.

— Monsieur, lui répondit son valet de chambre, ce sont les mioches de la concierge. Elle a dit comme ça qu'elle n'était pas pourvue d'une aussi grande loge que monsieur, et que c'était à monsieur de s'en charger.

Et le président du Conseil alla coucher à l'hôtel.

(*D'un journal de France.*)

18
D
de
gn
ch
De
le

ib
la
au
me
ab
do
tio
fid
l'éf
I
gui
poi
lui
que
QUI
de
moi
Aé,

REVUE DES SCIENCES ECCLESIASTIQUES

PUBLIÉE PAR

DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE.

*Honorée d'un Bref pontifical et de nombreuses
approbations épiscopales*

(Quarante-et-unième année)

Paraît tous les mois. — Abonnement : 12 francs par an.

77, Rue Nationale, LILLE.

La REVUE DES SCIENCES ECCLESIASTIQUES a été fondée en 1860 par M. Bouix, restaurateur du droit canonique en France. Dès la première heure, d'éminents collaborateurs s'empressèrent de coopérer avec lui à la défense et à la propagation des enseignements pontificaux. Citons, entre autres, M. l'abbé Hautecœur chancelier actuel de l'Université catholique de Lille, MM. Belet, Davin, Dehaisnes, Destombes, Grandclaude, Gilly, Jacquenet, le R. P. Matignon, le D^r Nilles, etc.

Depuis lors, la *Revue* n'a jamais oublié sa devise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*. Elle a vaillamment, mais prudemment, lutté pour la défense de l'Eglise et de ses droits, de la Bible et de son autorité divine et humaine, de la science sacrée dans son domaine immense. Elle fait donc profession d'un dévouement absolu aux directions du Saint-Siège, publie et commente les documents émanant de la Chaire de Pierre ou des Congrégations romaines. Elle a eu l'honneur d'être récompensée de sa fidélité par un Bref pontifical et par les encouragements de l'épiscopat français et étranger.

Pendant les quarante années de son existence, elle a été le guide et le porte-voix de la théologie en France ; elle ne s'est point départie de son caractère strictement scientifique, ce qui lui valait récemment cet éloge : « Toutes les revues ecclésiastiques, à l'exception de la REVUE DES SCIENCES ECCLESIASTIQUES de Lille, sont mixtes ; on y parle un peu de tout, même de théologie, soit dit sans contester leur mérite et leurs services moins encore, qui, chez quelques-unes, sont très grands. » (R. P. AÛ, *Univers*, 19 nov. 1894).

Amie du progrès, elle y participe par des études techniques de tout genre : « La théologie, a dit Pascal, est une science, mais en même temps combien est-ce de sciences ! » L'énumération des collaborateurs de la REVUE et la table des principaux articles parus en ces dernières années, montrent d'une manière concrète comment la théorie et la pratique occupent dans ces études la place qui leur convient, — pourquoi l'influence de cet enseignement écrit continue de s'accroître en se diversifiant, — et jusqu'à quel point il est juste d'appeler la collection des QUATRE-VINGTS volumes de la REVUE une véritable ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES THÉOLOGIQUES.

N. B. — M. l'abbé A. Delay, de Chambord (Lac Saint-Jean), qui nous a communiqué la circulaire précédente, se chargerait volontiers de transmettre à l'administration de la Revue les noms des personnes qui désireraient s'y abonner.

Bibliographie

LES APPARITIONS DE LOURDES, *Souvenirs intimes d'un témoin*, par M. ESTRADE. Chez Mame et fils. Tours, France.

L'auteur de cet ouvrage a vu de ses yeux Bernadette en extase et a reçu maintes fois ses confidences ; il a pris des notes au jour le jour sous la dictée des événements ; d'abord hostile au merveilleux des manifestations, il a été convaincu par l'évidence des faits et la parfaite ingénuité de la voyante ; il a contrôlé par des enquêtes très minutieuses tous les faits qui sont venus à sa connaissance, et après quarante ans il se décide enfin, non sans peine, à livrer son trésor, composé de souvenirs et d'impressions qui ont été la joie de sa vie.

Son livre tout embaumé des parfums de Lourdes n'est pas l'œuvre d'un artiste ni d'un poète ; c'est le témoignage d'un honnête homme, rien de plus. Ce qu'il a vu et entendu, il le raconte simplement, sans la moindre préoccupation littéraire, mais avec tant de charmes et une émotion si communicative qu'il est impossible de n'être pas entraîné, subjugué et ravi.

Que n'importe quel lecteur ouvre ce livre, il ne le fermera pas avant de l'avoir lu jusqu'à la fin. Je ne sache pas de roman qui présente une intrigue plus vivante et un intérêt plus saisissant que cette histoire des Apparitions, où sont en lutte le surnaturel et le scepticisme, le ciel et la terre, la Vierge Immaculée et l'esprit infernal.

Qu'un incroyant le lise et il restera convaincu. Lisez-le, vous surtout chrétiens fidèles et croyants, et vous vous sentirez animés d'une foi plus vive et d'un amour plus tendre pour l'Immaculée de Lourdes.

Fr. C. M. O. F. M.